

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 220 | Date 2-8 septembre

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 43 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

5 septembre: La police turque a arrêté 34 personnes dans 19 provinces pour leurs liens présumés avec le mouvement Gülen.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

2 septembre : Un juge turc a ordonné dimanche l'arrestation de Dilek Ekmekçi, une avocate qui a accusé des dirigeants du Parti du mouvement nationaliste (MHP) d'extrême droite, alliés du président turc Recep Tayyip

Erdoğan, d'être impliqués dans l'assassinat de l'ancien dirigeant des Loups gris Sinan Ateş.

2 septembre : Les YouTubers qui produisent des émissions d'information ou réalisent des interviews dans la rue devront obtenir une licence auprès de l'organisme de surveillance de la radiodiffusion turque, le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK).

2 septembre : Les reportages sur le rapport du procureur général d'Istanbul Anatolie İsmail Uçar au secrétariat général du Conseil supérieur des juges et des procureurs sur le réseau de corruption dans le palais de justice ont été bloqués par la décision du 9e tribunal pénal d'Istanbul pour violation des droits de la personne.

3 septembre : Un tribunal turc a condamné une femme à sept mois et demi de prison avec sursis pour avoir critiqué l'interdiction d'Instagram par le gouvernement.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

5 septembre : Betül Alpay, une avocate turque, fait l'objet d'un procès en diffamation après avoir affirmé publiquement qu'elle avait été soumise à une fouille à nu illégale dans une prison.

MINORITÉ KURDE

2 septembre : À la suite d'un communiqué de presse sur la Journée mondiale de la paix dans le district de Kadıköy à Istanbul, 12 personnes ont été arrêtées pour « propagande terroriste » après que la police soit intervenue en raison de slogans kurdes et de danses traditionnelles.

2 septembre : Dans le district d'Aksaray à Istanbul, Hakim Lokman, un citoyen de la région du Kurdistan irakien, a été

tué et deux autres personnes ont été blessées dans une attaque présumée après avoir été pris pour cible parce qu'il parlait kurde au téléphone alors qu'il dînait dans un restaurant.

CONDITIONS CARCÉRALES

4 septembre : Des prisonniers de la prison F2 de Kocaeli Kandira auraient été soumis à des fouilles à nu forcées, et certains détenus auraient subi des violences physiques de la part des gardiens de prison.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

2 septembre : À İnegöl, Bursa, un garçon de 16 ans nommé Efe G. a attaqué Hani K., un Syrien de 23 ans, avec un couteau au cours d'une dispute, entraînant la mort de Hani K. après qu'il a été transporté à l'hôpital.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

2 septembre : Un détenu de la prison de Metris à Istanbul, ancien major de l'armée turque, s'est vu refuser une suspension de peine alors qu'il souffre d'une sclérose en plaques à un stade avancé.

4 septembre : Le personnel d'un hôpital d'Istanbul aurait maltraité Abdulkadir Kудay, un détenu kurde souffrant de sclérose latérale amyotrophique (SLA), en le privant d'eau et en négligeant ses soins personnels.

5 septembre : Nedime Yaklav, détenue à la prison pour femmes d'Ankara Sincan, a vu sa libération retardée pour la cinquième fois le 22 août 2024, bien qu'elle ait fini de purger sa peine de 30 ans, le Conseil d'administration et d'observation des prisons ayant invoqué son « incapacité à démontrer une réadaptation suffisante », prolongeant sa détention de neuf mois.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

2 septembre : Selon un rapport de l'Institut pour la diplomatie et l'économie (instituDE), la Turquie utilise la répression transnationale en manipulant les systèmes financiers internationaux, tels que les réglementations anti-blanchiment d'argent, pour cibler et réduire au silence les dissidents à l'étranger, en leur coupant l'accès aux services financiers essentiels et en les étiquetant comme des risques pour la sécurité.

DROITS DES FEMMES

4 septembre : Selon la plateforme We Will Stop Femicide, 33 femmes ont été assassinées par des hommes et 24 autres sont mortes dans des circonstances suspectes en Turquie en août 2024, souvent en raison de conflits liés à des décisions personnelles, tandis que des militants critiquent les efforts insuffisants du gouvernement pour lutter contre la violence fondée sur le genre.